



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames , Messieurs,

Vendredi 18 mai, les services de la DSDEN ont fait parvenir le 1^{er} projet de mouvement 2018 aux organisations syndicales représentatives. Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnels administratifs pour leur grande disponibilité. Il est important pour nous de souligner qu'ils ont permis, dans des conditions plus que difficiles, que les droits statutaires des collègues soient respectés en nous permettant d'exercer notre rôle d'élus du personnel.

Nous déplorons tout de même la communication tardive du second projet de mouvement.

Les élus du SNUDI-FO 78 en CAPD ont, conformément à leur mandat, vérifié le barème et contrôlé l'affectation de chaque collègue nous l'ayant demandé. Les informations avec les réserves d'usage ont ensuite été données dans la mesure où le SNUDI-FO 78 a repéré quelques erreurs ou soulevé des questions qui vous ont été immédiatement signalées.

Le SNUDI-FO78 dresse un premier bilan de votre projet de mouvement 2018 :

- La moitié environ de nos 2190 collègues qui ont participé au mouvement départemental informatisé est affectée sur un nouveau poste dès cette première phase. C'est une baisse d'environ 5%. Pour le prochain mouvement départemental, le SNUDI-FO renouvelle sa demande de revoir à la baisse le nombre de postes profilés qui ne sont pas accessibles à l'ensemble de nos collègues.
- Par vos mesures de carte scolaire contestées par tous, vous avez contraint plus de 110 collègues à participer au mouvement en fermant le poste d'adjoint sur lequel ils étaient affectés. Soit une augmentation de près de 11,5 % des collègues qui bénéficient d'une priorité « carte scolaire ». 8 d'entre eux n'ont pu obtenir de poste lors de cette première phase.
- 2 collègues qui bénéficient d'une priorité 4 sont maintenus sur le poste qu'ils occupent à titre définitif sans perspective d'évolution positive de leur situation médicale.

Quelle solution envisagez-vous pour ces 10 collègues ?

- Des directeurs dont la quotité de décharge sera revue à la baisse (sans changement du groupe indiciaire) dès la rentrée prochaine ne bénéficient toujours pas de l'octroi d'une priorité qui leur permettrait d'obtenir un poste équivalent à leur situation actuelle. Concrètement, des dizaines de direction verront leurs conditions de travail dégradées et devront assurer les mêmes missions, la même charge de travail avec une décharge réduite. Le SNUDI-FO demande également que les classes CP, CE1 « 100% réussite » soient comptabilisées dans le calcul des décharges des directeurs d'écoles concernés conformément à la réglementation en vigueur.
- Le SNUDI-FO vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de confirmer la mise en œuvre du point III.1.1 de la circulaire ministérielle qui prévoit que « *les mesures d'ajustement rendues nécessaires postérieurement aux affectations prononcées à titre définitif pourront être présentées lors d'un groupe de travail et en tout état de cause seront validées en commission administrative paritaire départementale.* » Et donc que cette CAPD se tiendra dans un délai raisonnable, avant la sortie des classes.
Je vous remercie.